Communiqué de presse de l'Action Place Financière Suisse et de la Déclaration de Berne Bâle-Lausanne, le 25 mai 2007

Une lacune juridique empêche la restitution transparente de l'argent des dictateurs

Le gouvernement suisse envisage de libérer début juin à l'ex-dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier et à sa famille un montant de 7,5 millions de francs bloqué depuis 2002 sur un compte bancaire suisse. Des ONG* haïtiennes et suisses lancent un appel urgent à la Suisse, lui demandant de continuer à bloquer cet argent. La restitution envisagée serait une «gifle à la population haïtienne».

L'argent bloqué en Suisse de Jean-Claude Duvalier et de sa famille devrait être libéré le 3 juin prochain. Les ONG haïtiennes et suisses regrettent vivement cette abdication de la Suisse. Les Duvalier ont volé à Haïti une somme estimée à 900 millions de dollars. La famille Duvalier est accusée d'avoir trempé dans les transactions de drogues, d'armes et dans le blanchiment d'argent avec la mafia des Etats-Unis. La dette extérieure s'élève à 1,4 milliards dollars, dont plus de 45% remonte à la période de la dictature des Duvalier. Les Haïtiens vivent avec moins de 500 dollars par année, ce qui fait d'Haïti l'un des plus pauvres pays du monde.

Il est inadmissible qu'une lacune dans la législation suisse entraîne l'impunité pour des dictateurs, leurs proches et les membres corrompus de leurs gouvernements, coupables de pillage des caisses publiques et de violations des droits humains. En conséquence, les ONG réclament :

- le reblocage immédiat de l'argent,
- la garantie d'un transfert transparent de cet argent au profit de la population haïtienne,
- le blocage de l'accès à ces fonds pour les Duvalier et leurs amis,
- des mesures légales urgentes en vue de combler la lacune juridique.

Les ONG suisses travaillant sur le thème de l'argent des dictateurs accueillent favorablement la déclaration de l'Ambassadeur Paul Seger (DFAE), appelant de ses vœux une prompte modification de la législation suisse permettant, en dépit des lacunes dans les systèmes juridiques des pays concernés, de maintenir le blocage de l'argent «quand il est clairement établi que de telles lacunes sont une conséquence directe de la politique abusive ou subversive du dictateur». Il ne fait aucun doute que c'est le cas de Haïti. C'est pourquoi une action immédiate est indispensable.

Pour de plus amples informations:

Max Mader, Action Place Financière Suisse (Aktion Finanzplatz Schweiz), +41 78 808 21 53

^{*} Action de Carême, Aktion Finanzplatz Schweiz, Centre Europe - Tiers Monde (CETIM), Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM-Suisse), Déclaration de Berne, Pain pour le prochain, Plateforme haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA), Transparency International Swiss Chapter